



NOMINATION D'UN EXPERT INDEPENDANT

Le Groupe Parot (ci-après la « **Société** ») annonce la désignation du cabinet Ledouble SAS en qualité d'expert indépendant devant établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique d'achat simplifiée (ci-après l' « **OPAS** »), suivie d'un éventuel retrait obligatoire si les conditions légales sont réunies, devant être déposée par la société NDK, maison mère du Groupe Tressol-Chabrier.

Le dépôt du projet d'OPAS, qui est obligatoire en raison du franchissement de seuil de 50% en capital et en droit de vote par la société NDK le 30 avril 2024, devrait intervenir au cours des prochaines semaines et fera l'objet d'un communiqué de presse publié par la société NDK.

Ce communiqué de presse est diffusé dans le prolongement des communiqués de presse publiés par la Société le 22 décembre 2023, le 2 avril 2024 et le 30 avril 2024 portant sur l'acquisition d'un bloc majoritaire d'actions de la Société par la société NDK ainsi que sur le projet d'OPAS.

Conformément à l'article 261-1 III du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « **AMF** »), le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 mai 2024, a constitué un comité *ad hoc*, composé de trois membres dont deux administrateurs indépendants, ayant notamment pour mission de proposer au conseil d'administration un expert indépendant.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 13 juin 2024, en application de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF et sur proposition du comité *ad hoc*, a désigné le cabinet Ledouble SAS, situé 8, rue Halévy – 75009 Paris, représenté par Monsieur Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant.

L'expert indépendant aura notamment pour mission, en application des articles 261-1 et suivants ainsi que 262-1 du règlement général de l'AMF, d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'OPAS, ainsi que du retrait obligatoire s'il est mis en œuvre, dont la conclusion est présentée sous la forme d'une attestation d'équité.

Le conseil d'administration de la Société se réunira à nouveau, après avoir pris connaissance du rapport établi par l'expert indépendant, afin d'émettre un avis motivé sur l'OPAS et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Cet avis motivé ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics dans le cadre du projet de note en réponse dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de presse de la Société.

À propos de Groupe Parot

Spécialiste de la mobilité automobile depuis 45 ans, le Groupe Parot est un acteur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs (10 marques dont Ford, Mazda, Hanroad, Iveco, Man, Fiat Professional, Granalu, ZF, Kässbohrer, Oxygo) et d'occasion en France. Au 31 décembre 2023, le Groupe Parot abritait 30 sites répartis sur l'ensemble de la France animés par 720 collaborateurs pour un chiffre d'affaires consolidé de 385.5 M€

Groupe Parot est une société **cotée sur Euronext Growth Paris**, sous le code **ISIN FR0013204070**.

Plus d'informations sur : www.groupe-parot.com

À propos de NDK Groupe Tressol-Chabrier

Depuis l'ouverture de son premier point de vente à Castelnaudary en 1983, le groupe Tressol Chabrier est un acteur majeur de l'automobile dans le Sud de la France. Présent dans 23 villes et 9 départements, distribuant 34 marques auto et moto à travers 72 points de vente, le groupe Tressol Chabrier propose à ses clients une offre complète de solutions de mobilités.

CONTACTS :

Groupe Parot

Amandine BOUYER

Direction Communication

communication@groupe-parot.com

Champeil

Axel Champeil / Laurence Costes-Rivolier

Relation Investisseurs

05 56 79 62 32

contact@champeil.com

Avertissement :

Ne pas diffuser aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud ou en Italie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'offre. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre. Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Groupe Parot et NDK déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit. Le présent communiqué contient une information susceptible d'avoir constitué une information privilégiée au sens de l'article 7.1 du règlement Abus de marché 596/2014 du 16 avril 2014.